

Décision n° 0804 du 11 septembre 2026 portant nomination des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 et R. 253-18 à R. 253-65 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2026 modifié portant création du comité social d'administration d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1157 du 19 décembre 2022 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales,

DÉCIDE

Article 1^{er} – Le directeur général de l'Agence préside la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par la directrice générale adjointe de l'Agence ou un membre de la direction.

Il est assisté par la secrétaire générale de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Article 2 – Sont nommés à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
 - Mme Clémence CHAUDIN, titulaire
 - M. Anthony DELTOUR, titulaire
 - Mme Irène SANCHEZ, titulaire
 - M. Arthur HAUSHALTER, titulaire

- Mme Nathalie SALAS, titulaire
- M. Patrick SOLDAT, titulaire

- Mme Emmanuelle BAGLIN, suppléante
- M. Olivier PASCAL, suppléant
- Mme Magali POLLET, suppléante
- Mme Aurélie MAUFFREY, suppléante
- Mme Nadia KILANI, suppléante
- Mme Nicole TAGER, suppléante

- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale (CFDT Éducation monde)
 - M. Olivier GIBERT, titulaire
 - M. Mohamed ALAOUI, titulaire

 - Mme Pascale CANOVA, suppléante
 - Mme Karine AROUTUNIAN, suppléante

- Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - M. Claude BENARD, titulaire
 - Mme Marlène AUSSILLOU, titulaire

 - Mme Laure MOUDEN, suppléante
 - M. Laurent SISTI, suppléant

Article 3 – La présente décision abroge la décision n°0377 du 11 septembre 2025 portant nomination des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 4 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le 11 septembre 2026,

Le Directeur général

Alexandre MOROIS

